Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1290

Artikel: Accueillir tous les étrangers comme des sujets de droit
Autor: Steinauer, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015024

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Accueillir tous les étrangers comme des sujets de droit

Par Jean Steinauer, secrétaire du Conseil économique et social du canton de Genève

Le Conseil économique et social (CES) de Genève a récemment publié un rapport sur la politique d'accueil des migrants menée par le canton. Y sont stigmatisés la complication des procédures administratives, ainsi que le manque de transparence et de coordination.
Jean Steinauer, secrétaire du CES, présente les propositions imaginées pour simplifier et réadapter la politique des étrangers à Genève

AVANT, C'ÉTAIT SIMPLE. Le marché du travail aspirait des Italiens et des Espagnols, on faisait un tri sanitaire à l'entrée et on laissait jouer le temps tout en multipliant les obstacles juridiques à la consolidation du séjour. Permis A, B, C, ceux qui s'accrochaient obtenaient peu à peu des droits économiques et sociaux qui leur permettaient de progresser dans la société suisse jusqu'à s'y confondre avec les nationaux, droits politiques en moins. Le temps de la migration était une période probatoire. L'accueil n'avait pas plus de contenu qu'un rituel administratif. Pas besoin de se mettre en frais pour faciliter l'installation des arrivants.

Dans son dernier rapport, le Conseil économique et social de Genève propose de rompre avec cette conception et ces pratiques. Au lieu d'enregistrer les étrangers comme facteurs de production ou charges d'assistance, accueillons-les comme des sujets de droit, et recevons-les comme s'ils devaient rester.

Données de l'accueil modifiées

L'arrivée de réfugiés africains ou balkaniques, l'émergence d'importantes communautés latino-américaines ou extrême-orientales, le report d'une immigration de travail sur une immigration de refuge (Kurdes de Turquie, ex-Yougoslaves...) sont autant de facteurs qui ont modifié les données de l'accueil. Il y en aura d'autres. Gardons-nous d'une vision trop uniforme, et trop statique, des besoins des étrangers. Ils varient parallèlement aux mutations rapides qui affectent les courants migratoires.

Mais si diverses que soient leurs origines et leurs conditions, les étrangers aspirent pour la plupart à s'installer durablement, vivre en famille et s'insérer dans la société d'accueil, et beaucoup resteront parmi nous. Selon le vice-directeur de l'Office fédéral de la statistique Werner Haug, «désormais le nombre des étrangers continuera à croître, en Suisse, ne serait-ce qu'en raison des mariages, du regroupement familial et de l'excédent des naissances».

Pas de politique transparente

L'aspiration des étrangers à la stabilité contraste cependant avec la tendance des autorités suisses à multiplier pour eux les statuts précaires. Nettement perceptible sur le long terme, cette tendance est au fond la traduction juridique de la précarisation du travail liée à la crise économique. Une des conséquences en est l'aspect contradictoire de l'accueil à Genève. En dépit, ou en raison, du foisonnement des initiatives dans ce domaine, l'Etat est loin de disposer d'une politique transparente, cohérente et dénuée d'effets pervers. C'est le constat que fait le CES en comparant les besoins des arrivants (droit de séjour, logement, protection sociale, formation, emploi, soins de santé, réémigration) et les réponses de l'administration.

Le manque de transparence, renforcé par une certaine tendance à laisser du jeu aux grands offices compétents, caractérise le droit des étrangers sur le plan fédéral, mais sur le plan cantonal aussi les pratiques administratives se fondent sur une foule de directives et circulaires non publiées. La limite, à Genève, c'est l'obligation pour l'Etat de coopérer avec les partenaires sociaux (pour la main-d'œuvre étrangère) ou les organismes d'entraide (pour l'asile). A la longue, les mêmes personnes se retrouvant fréquemment autour des mêmes dossiers, le système perd de son opacité.

Le manque de cohérence tient surtout à l'autisme des administrations. Incapable de concevoir l'étranger comme une personne, c'est-à-dire un tout, chaque service refuse de voir plus loin que le fragment de dossier relevant de sa

Les propositions du CES genevois

• Une politique claire
Principe: l'accueil est un service, offert sans discrimination d'origine, de culture, de fortune ou de statut à tous les étrangers en séjour. La politique d'accueil vise à une meilleure compréhension des attentes et des besoins des immigrés et prend en compte les ressources des communautés étrangères.

• Un lieu pour accueillir
A la fois «guichet unique» et centre de ressources, un lieu ouvert à tous rassemblant des fonctionnaires et des interprètes-médiateurs (éventuellement issus des communautés étrangères); les associations et institutions privées seraient associées à son fonctionnement.

• Un Délégué coordinateur
Directement rattaché au Conseil d'Etat, un Délégué à l'accueil exerçant au sein de l'administration des tâches de coordination, d'animation et de formation aux relations interculturelles. Il veillerait à l'information des étrangers en garantissant un maximum de transparence aux directives de l'administration.

• Des actions ponctuelles
Diverses mesures d'ordre technique pour faciliter le regroupement familial; améliorer la protection sociale des étrangers; adapter et développer des formations correspondant à leurs besoins et populariser le système genevois de concertation tripartite régissant leur accès au marché de l'emploi.